

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires, l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, autorise à effectuer mes opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Le budget 2023 est conforme au rapport d'orientations budgétaires présenté le 23/03/2023 et il s'articule autour des objectifs municipaux suivants : la sécurité, l'activité touristique et thermale, l'enseignement et la jeunesse et la préservation de l'environnement.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE SALIES-DE-BEARN	5 005 360,00	6 244 755,37	11 250 115,37
ASSAINISSEMENT SALIES DE BEARN	188 136,00	567 579,46	755 715,46
Total	5 193 496,00	6 812 334,83	12 005 830,83

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Cette politique ambitieuse et responsable implique des investissements. Il est cependant important de préserver les grands équilibres financiers de la Commune.

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale, malgré la stabilité des dotations de l'Etat, la priorité de la municipalité sera pour 2023 de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de préserver dans la durée les capacités d'autofinancement et d'investissement de la Commune. Cette maîtrise des dépenses passe par une mise en concurrence systématique des fournisseurs suivie d'une négociation.

- Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 064-216404996-20230412-D2023_26B-BF



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 1 295.60 k€	Contributions directes : 3 452.68 k€
Charges de personnel : 1 895.45 k€	
Subventions et participations : 349.57 k€	Dotations et participations : 1 161.80 k€
Autre : 450.88 k€	
Epargne brute : 1 013.86 k€	
	Autre : 390.87 k€

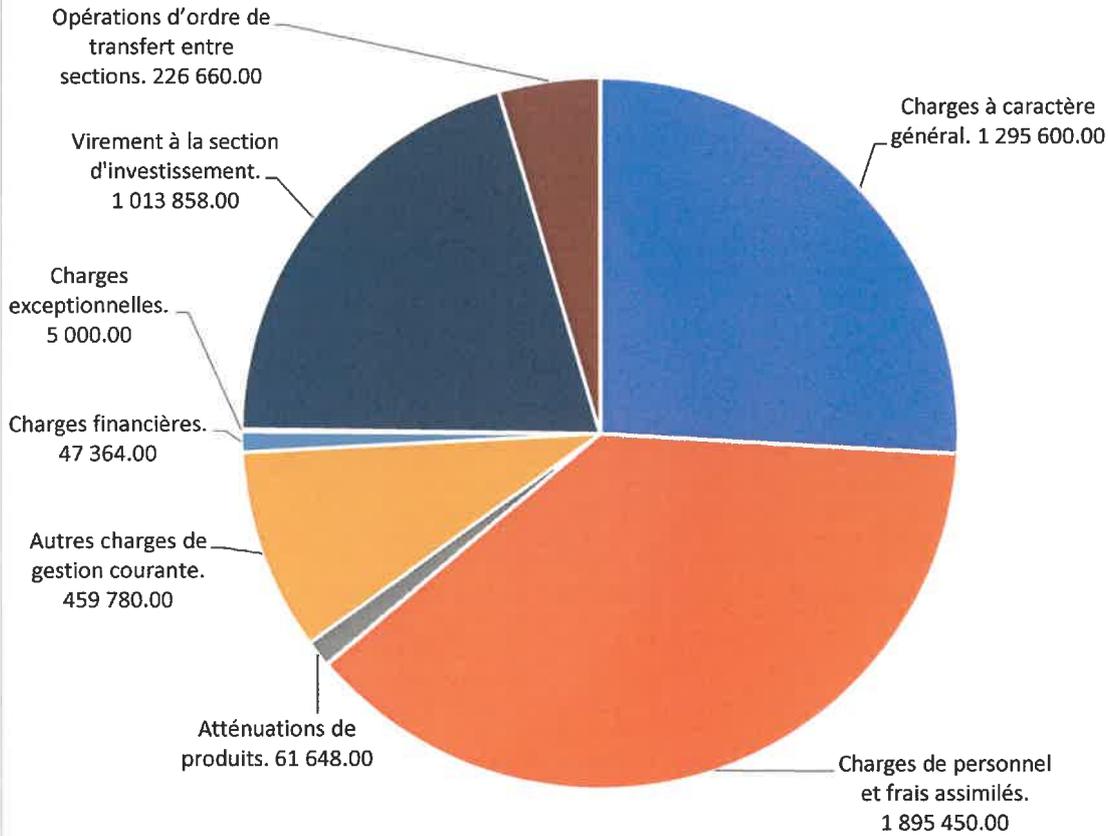
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 5 487.69 k€	Subventions : 1 098.74 k€
	Dotations, fonds et réserves: 2 547.21 k€
	Excédent antérieur : 1 066.43 k€
	Autre : 518.52 k€
	Epargne brute : 1 013.86 k€
Dette : 261.00 k€	
Autre : 496.06 k€	

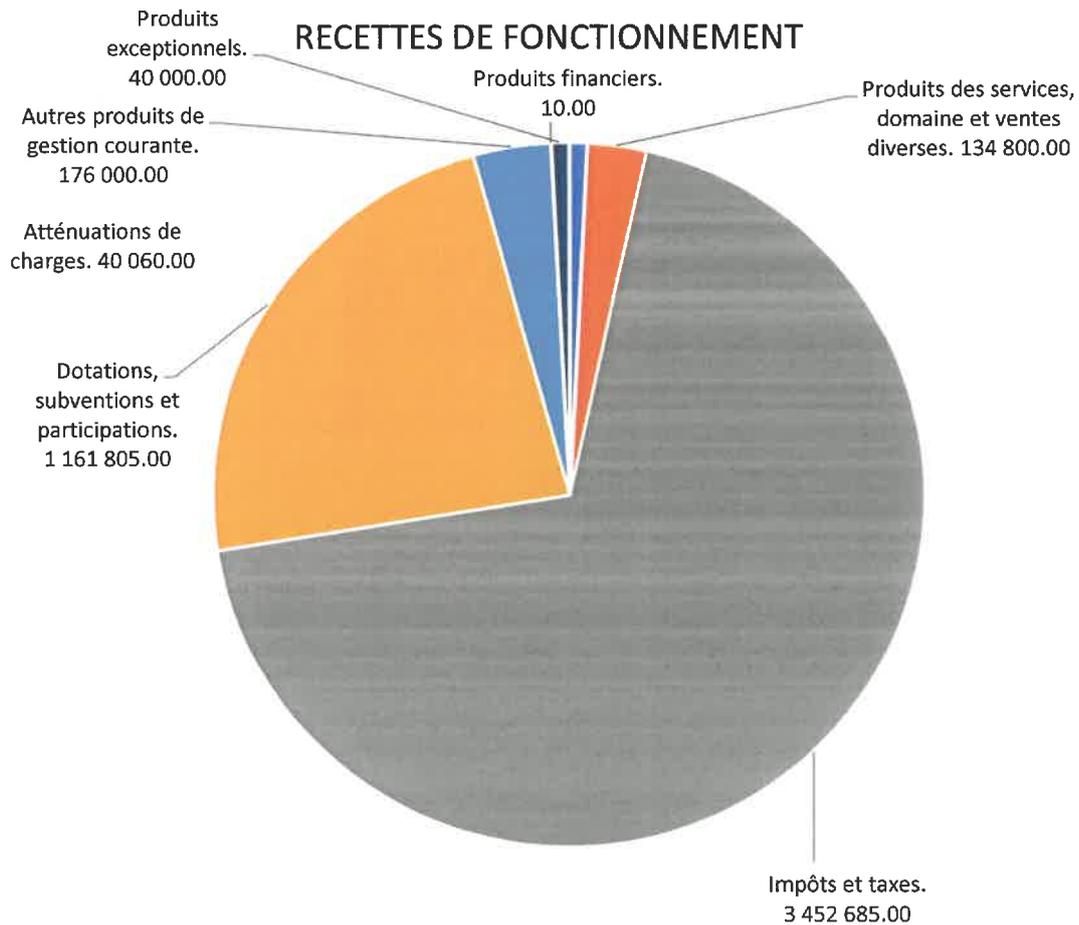
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. La section s'équilibre à 5 005 360 €, pour mémoire, elle était de 5 358 488 € au BP 2022.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 6,24M€ dont l'aménagement du Jardin Public (1,24M€), le chauffage de la salle des congrès (160 000 €), la rénovation de l'éclairage public (480 000 €), la revitalisation du centre ville et de l'îlot Heugas (500 000 €), la poursuite de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble de la Commune, la poursuite du programme annuel de voirie et le lancement de l'étude pour la mise aux normes de la station d'épuration, la poursuite de l'investissement favorisant la mobilité douce (label ville à vélo).

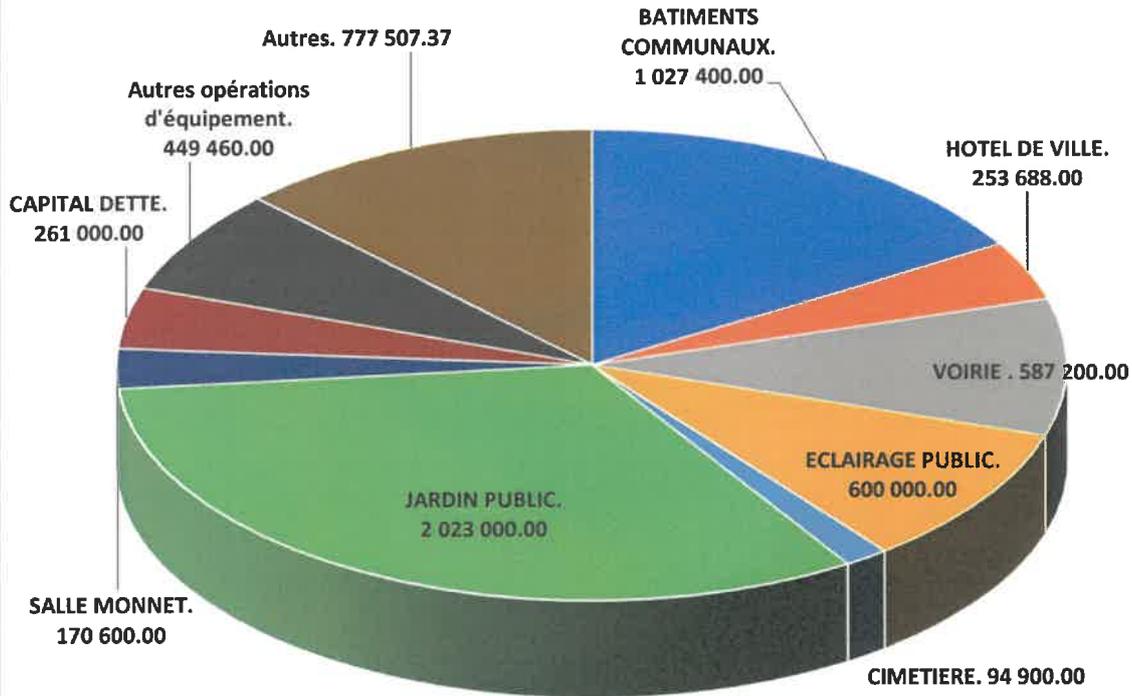
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



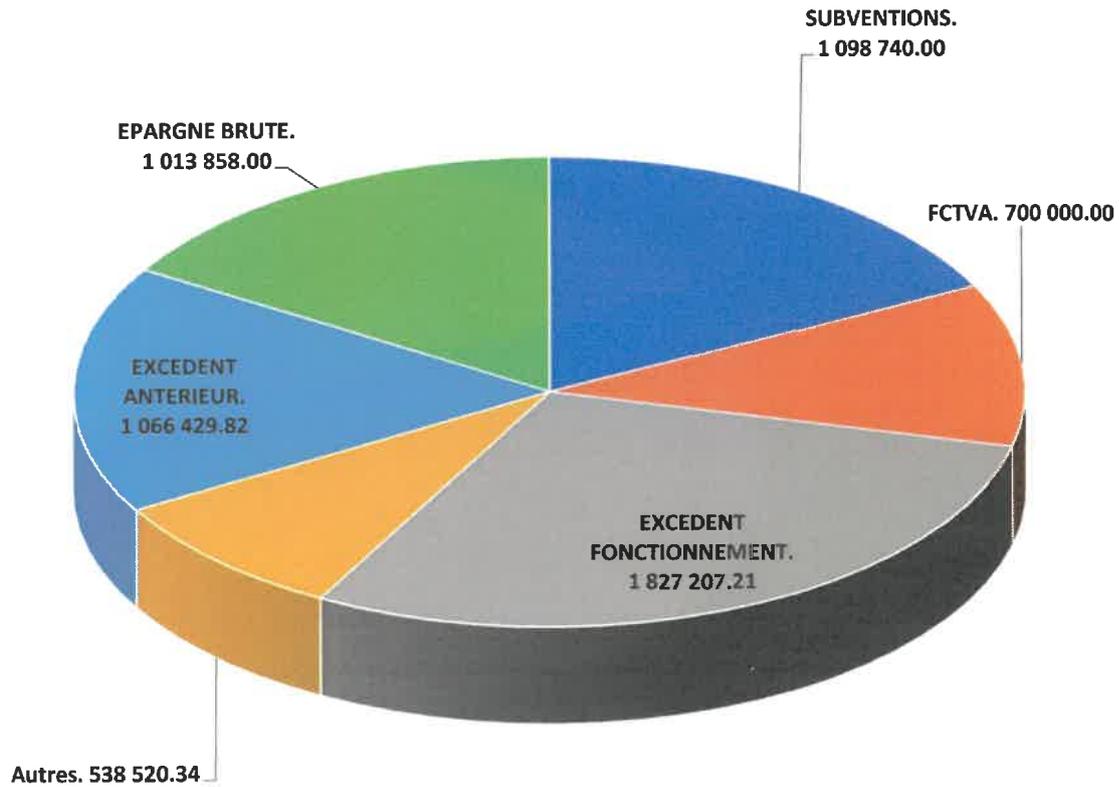
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Dette -



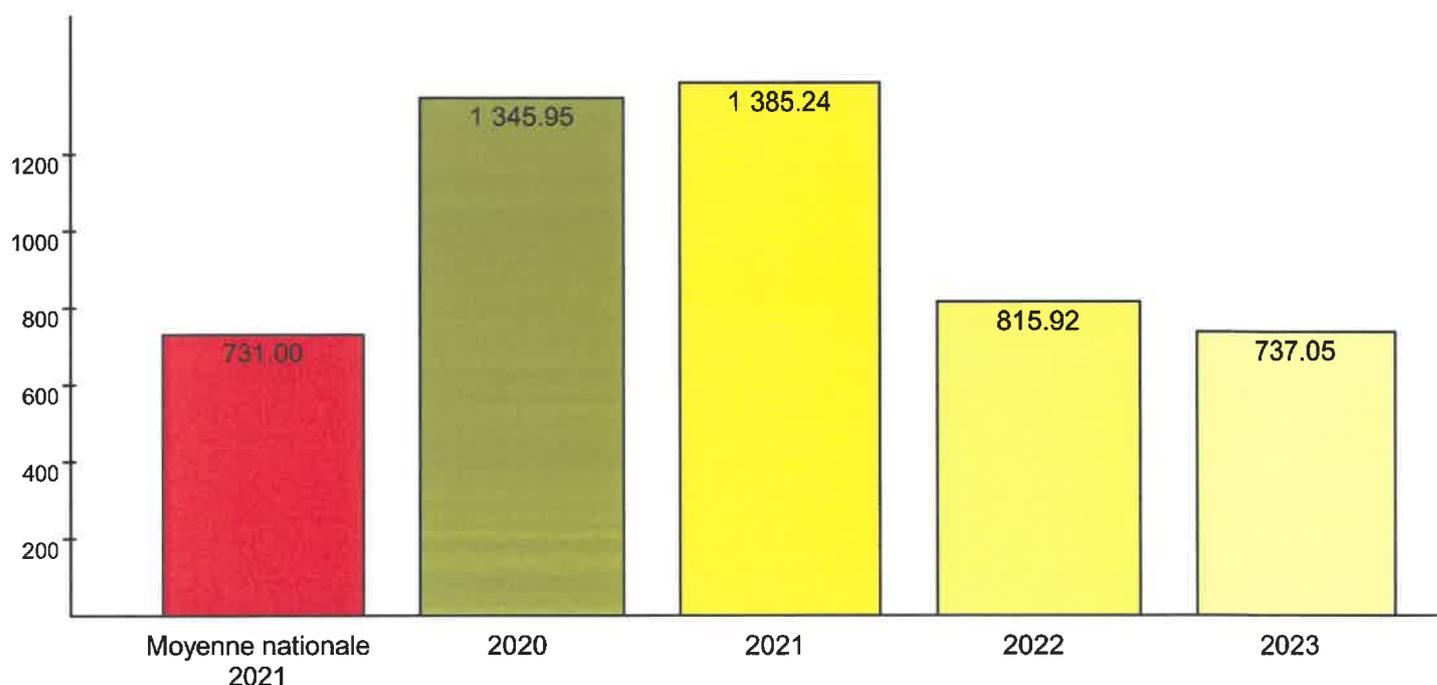
Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE SALIES-DE-BEARN	2 726 381,82
ASSAINISSEMENT SALIES DE BEARN	924 245,82
Total	3 650 627.64

Au titre de l'année 2022, la trésorerie détenue par la collectivité ne justifiait pas d'avoir recours à l'emprunt.
Au titre de la gestion de sa dette, la collectivité s'est désendettée en constatant une diminution du capital restant dû de sa dette de 4 041 258.34 € à 3 650 627.54 €.
La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaire à la commune pour éteindre sa dette si elle décidait d'affecter l'intégralité de son épargne. Un ratio inférieur à 10 ans est bon. Le ratio de la commune 0.84 ans est très en dessous des seuils critiques.

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0.84 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



- Subventions et participations versées -

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 064-216404996-20230412-D2023_26B-BF

Subventions

Organisme	Libellé	Montant
ACCA SALIES	Subvention 2023	500.00
AIMA	Subvention 2023	500.00
ALCOOL ASSISTANCE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	Subvention 2023	250.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Subvention 2023	3 000.00
APEL SALIES	Subvention 2023	1 000.00
ARCHEO2GAVES	Subvention 2023	1 000.00
ARKOLAN	Subvention 2023	2 000.00
ART EN LOFT	Subvention 2023	1 000.00
ARTISTES AU CHALET	Subvention 2023	200.00
ASS SOINS INFIRMIERS ET D ACCOMP EN TERRE DE S	Subvention 2023	500.00
ASS SPORT HAMEAU BELLEVUE	Subvention 2023	1 000.00
ASSOCIATION FRANCOIS TRUFFAUT	Subvention 2023	8 500.00
ASSOCIATION SPORTIVE SALISIENNE BASKET	Subvention 2023	500.00
BANQUE ALIMENTAIRE DU BEARN ET DE SOULE	Subvention 2023	745.00
CAP SUD	Subvention 2023	1 500.00
CARRESSE SALIES FOOTBALL CLUB	Subvention 2023	5 000.00
CCAS	Subvention 2023	46 481.00
CIDFF64	Subvention 2023	500.00
CLUB CYCLOTOURISME SALISIEN	Subvention 2023	200.00
COMITE DE JUMELAGE SALIES-SABOU	Subvention 2023	750.00
COMITE DES FETES DE SALIES DE BEARN	Subvention 2023	22 000.00
COMMERCE ET ARTISANAT SALISIEN	Subvention 2023	3 500.00
COMPAGNIE DES ARCHERS DU SANGLIER	Subvention 2023	600.00
COS DU PERSONNEL COMMUNAL	Subvention 2023	3 000.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	Subvention 2023	400.00
EN ABAN BIARNES AU FIL DES GAVES	Subvention 2023	300.00
FA SI LA DANSER	Subvention 2023	500.00
FESTI'CLAP SALIES	Subvention 2023	1 000.00
FNACA	Subvention 2023	100.00
FOYER DES JEUNES SECTION JUDO JUJITSU	Subvention 2023	1 500.00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE FELIX PECAUT	Subvention 2023	400.00
HARMONIE ET BANDA LOS AIGASSUTS	Subvention 2023	11 000.00
IL MOMENTO VOCALE	Subvention 2023	200.00
JURADE DU SEL	Subvention 2023	18 000.00
LA PIPERADERE	Subvention 2023	500.00
LACAZE AUX SOTTISES	Subvention 2023	10 000.00
LE SAVOIR PARTAGE	Subvention 2023	3 000.00
LES AIGLONS	Subvention 2023	3 000.00
LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE	Subvention 2023	1 000.00
LES AMIS DU VIEUX SALIES	Subvention 2023	6 500.00
LES CARTES SALISIENNES	Subvention 2023	400.00
LES JEUNES DE SAINT MARTIN	Subvention 2023	1 500.00
LES MARCASSINS	Subvention 2023	150.00
LES RESTAURANTS DU COEUR	Subvention 2023	1 200.00
LOU MERCAT EPICERIE SOLIDAIRE	Subvention 2023	3 000.00
LOUS AMICS DE LASTRILLES	Subvention 2023	200.00
OGEC NOTRE DAME DE L ALLIANCE	Subvention 2023	117 239.00
ORPHEON DE SALIES DE BEARN	Subvention 2023	500.00
OUSTAU DOU SALEYS	Subvention 2023	4 000.00
PETANQUE SALISIENNE	Subvention 2023	1 200.00
PIC SEL MULTIMEDIA	Subvention 2023	4 000.00
REFLETS 2 CHEMINS	Subvention 2023	300.00
ROULEZ RETRO	Subvention 2023	1 500.00
RUGBY CLUB BEARNAIS	Subvention 2023	5 000.00

SALIES A PEINDRE	Subvention 2023	4 700.00
SALIES DE BEARN EN TRANSITION	Subvention 2023	300.00
SALIES GOLF CLUB	Subvention 2023	500.00
SALIES GYM	Subvention 2023	400.00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Subvention 2023	268.00
SEL EN SCENES	Subvention 2023	3 000.00
SNEMM SOC NAT ENTRAIDE MEDAILLE MILITAIRE	Subvention 2023	150.00
STADE SALISIEN PELOTE	Subvention 2023	1 000.00
STADE SALISIEN TENNIS	Subvention 2023	500.00
TENNIS DE TABLE	Subvention 2023	400.00
THE 64 PLAYERS	Subvention 2023	500.00
UN OISEAU SUR LA TETE	Subvention 2023	1 200.00
VELO CLUB SALISIEN	Subvention 2023	3 800.00
VILLAGE RENCONTRE D'ARTS CONTEMPORAINS	Subvention 2023	5 000.00
VOLANT LIBRE	Subvention 2023	500.00
TOTAL		324 765.00

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
 Reçu en préfecture le 14/04/2023
 Publié le
 ID : 064-216404996-20230412-D2023_26B-BF



Contributions

Organisme	Libellé	Montant
CAUE 64	Adhésion 2023	700.00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ATLANTI	Participation FSL 2023	4 400.00
TERRITOIRE D'ENERGIE PYRENEES-ATLANTIQUES	Remboursement annuité	9 300.00
TOTAL		14 400.00

L'enveloppe prévue pour les subventions versées aux associations est en augmentation (157 620 € en 2022 pour 161 045 € en 2023 hors versement à l'OGEC et au CCAS).